**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS**

Rue des Ebaulais
71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
Tel : 03 85 25 86 47 E-mail : contact@ccsemur.fr

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à SAINT BONNET DE CRAY

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Bonnet de Cray, salle d'animation rurale, sous la présidence de M. David CORDEIRO.

Date de la convocation du Conseil communautaire : 11 décembre 2023
Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 26 – Votants : 29

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène DESCOS-VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – Mme Sylvia DARSAT – Mme Karine VARGOZ – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – Mme Christelle DIOT – M. Bernard PATTEEUW – M. Guillaume BUISSON – Mme Dominique DEVILLARD – M. René SARROCA – M. Alain DESCHAMPS – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON – Mme Patricia MOMMESSIN.

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à G. MATHIEU) – M. Bernard BIESSE (pouvoir donné à D. CORDEIRO) – Mme Rachel BESANCON – Mme Isabelle LAGOUTTE – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Noah LAGOUTTE – M. Guy MAMESSIER (pouvoir donné à F. ANTARIEU).

Secrétaire de séance : M. Guillaume BUISSON.

---

Le Président ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Guillaume BUISSON est désigné secrétaire de séance à l'unanimité

Le procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2023 à OYE, est adopté à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR :

| | |
|---|---|
| 1. | Refacturation au budget OM des interventions ACI pour service environnement |
| 2. | Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget 2024 |
| 3. | Décision modificative |

| |
|---|
| 4. Subvention équilibre budget SPIC |
| 5. Dépôt d'un dossier de subvention Appel à projet Territoires 2024 du CD71 |
| 6. Dépôt d'un dossier de subvention Appel à projets "Sentiers de Nature" |
| 7. Dépôt d'un dossier de subvention investissement auprès de la MSA (gendarmerie / Grandir en Milieu Rural) |
| 8. Attribution d'aides dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des CM2 » Grandir en Milieu Rural |
| 9. Approbation convention d'objectifs avec ABISE avenant 1 à la convention France Services |
| 10. Renouvellement du classement de l'Office du tourisme Marcigny / Semur |
| 11. Marché travaux Gendarmerie (lots non encore attribués) |
| 12. Soutien à l'engagement d'un COT à l'échelle du Pays Charolais Brionnais |
| 13. Création d'un contrat de projet pour le suivi du COT |
| 14. Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'ameublement avec l'éco organisme agréé |
| 15. Débat sur les ZAER |
| 16. Décisions du président |
| 17. Questions diverses |

## DELIBERATIONS APPROUVEES

| Numéro délibération | Libellé des délibérations | Vote |
|---|---|---|
| 2023-78 | Refacturation au budget OM des interventions ACI pour service environnement | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-79 | Décisions modificatives | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-80 | Ouverture de crédits d'investissement avant vote du budget 2024 | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-81 | Equilibre budget annexe « SPIC énergie renouvelable » 2023 | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-82 | Dépôt d'un dossier de subvention Appel à projet Territoires 2024 du CD71 | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-83 | Dépôt d'un dossier de subvention Appel à projets "Sentiers de Nature" | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-84 | Dépôt d'un dossier de subvention investissement auprès de la MSA (gendarmerie / Grandir en Milieu Rural) | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-85 | Attribution d'aides dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des CM2 » Grandir en Milieu Rural | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-86 | Approbation convention d'objectifs 2023-2026 avec l'association ABISE | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-87 | Approbation avenant n°1 à la convention France Services avec l'association ABISE | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-88 | Renouvellement du classement de l'Office du tourisme Marcigny / Semur | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-89 | Attribution lot 13 marché travaux Gendarmerie | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-90 | Soutien à l'engagement d'un COT à l'échelle du Pays Charolais Brionnais | Adoptée à l'unanimité |

| | | |
|---|---|---|
| 2023-91 | Création d'un contrat de projet pour le suivi du COT | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-92 | Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'ameublement avec l'éco organisme agréé | Adoptée à l'unanimité |

---

# DEROULE DE LA REUNION :

**Refacturation au budget OM des interventions ACI pour service environnement**

A l'unanimité le Conseil communautaire approuve la refacturation d'une somme de 29 341,13 € du budget annexe « OM / environnement » au budget principal. Cette somme correspond aux missions réalisées tout au long de l'année 2023 par l'ACI au bénéfice du service environnement (entretien du site de la déchetterie et renfort à l'accueil des usagers à certaines périodes, maintenance des colonnes PAV, réparation des colonnes sinistrées. La fabrication des composteurs individuels).

**Décisions modificatives**

Le Conseil communautaire après avoir délibéré, adopte à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°1 en section de fonctionnement du budget annexe « action sociale » 2023 :

| Code | Article | Libellé | DM01 |
|---|---|---|---|
| 65 | | Autres charges de gestion courante | |
| | 65748 | Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé | +22 000,00 |
| **TOTAL** | | **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** | **22 000,00** |

| Code | Article | Libellé | DM01 |
|---|---|---|---|
| 74 | | Dotations et participations | |
| | 7478228 | Autres personnes privées (MSA GMR) | +22 000.00 |
| **TOTAL** | | **RECETTES DE FONCTIONNEMENT** | **22 000,00** |

- Approuve la décision modificative n°1 en section de fonctionnement du budget annexe « SPIC » 2023 :

| Code | Article | Libellé | DM01 |
|---|---|---|---|
| **011** | | **Charges à caractère général** | |
| | 6156 | Maintenance | -203.94 |
| **66** | | **Charges financières** | |
| | 6615 | Intérêts ligne de trésorerie | +203.94 |
| **TOTAL** | | **DEPENSES FONCTIONNEMENT** | **0,00** |

**Ouverture crédits investissement avant vote du budget**

En vue du début de l'exercice 2024, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au :

- Budget principal de l'exercice précédent, soit 563 144 €, dans les conditions suivantes :

- Honoraires modification PLUI : 20 000 € (article 202)
- Honoraires élaboration DOCOB Natura 2000 : 20 000 € (article 2031)
- Honoraires création sentiers randonnées : 5 000 € (article 2031)
- Aménagement local ACI : 20 000 € (article 21351)
- Matériels et outillages chantier d'insertion : 5 000 € (article 2188)
- Honoraires et travaux Gendarmerie : 498 144 € (article 2313)

- Budget annexe « OM/environnement » l'exercice précédent, soit 31 746,47 €, dans les conditions suivantes :
  - Colonnes apports volontaires et bacs : 10 000,00 € (article 2188)

- Budget annexe « Marché aux bestiaux » de l'exercice précédent, soit 67 902,01 €, dans les conditions suivantes :
  - Travaux optimisation des zones de parcs : 67 902,00 € (article 2181)

- Budget annexe « Maison d'accueil » de l'exercice précédent, soit 25 136,52 €, dans les conditions suivantes :
  - Pose radiateurs électriques locaux MAM (Iguerande) : 2 500 € (article 21321)
  - Pose petits équipements logements : 2 500 € (article 2158)

**Equilibre budget annexe « SPIC énergie renouvelable » 2023**

Afin de permettre la clôture de l'exercice comptable 2023 du budget annexe « SPIC énergie renouvelable », le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la reprise pour un montant de 4 500 € de la provision budgétaire constituée au budget annexe « SPIC énergie renouvelable » et la réalisation d'une subvention d'équilibre au budget annexe « SPIC énergie renouvelable » arrêtée à la somme de 28 500 €. Cette somme est prélevée sur le budget principal 2023 de la collectivité.

**Dépôt d'un dossier de subvention Appel à projet Territoires 2024 du CD71**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le dépôt d'un dossier de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets « Territoires » 2024 du Conseil Départemental de Saône-et-Loire, pour l'installation géothermique dans le bâtiment de l'ancienne Gendarmerie de Semur-en-Brionnais. La subvention sollicitée est de 9000 € et, en cas d'obtention, réduira d'autant l'autofinancement communautaire.
Le Président indique au Conseil qu'il y a encore 3 lots à attribuer avec possiblement des marchés supérieurs aux estimations du maitre d'œuvre.

**Dépôt d'un dossier de subvention Appel à projets "Sentiers de Nature"**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de création de 2 sentiers thématiques de découvertes des richesses du territoire communautaire, en lien avec la candidature UNESCO du bocage charolais, pour un montant de dépenses évalué à 67 208,40 €.
Il autorise également, à l'unanimité, le Président à déposer un dossier de subvention dans le cadre de l'Appel à Projets « Sentiers de nature ».
Ces 2 sentiers ont été travaillés par la commission tourisme et avec l'appui du cabinet du Gingko. Ce dernier a élaboré les schémas d'aménagement de ces sentiers, avec notamment l'implantation des panneaux de présentation des marqueurs de la candidature UNESCO. Des points d'arrêt face aux paysages remarquables seront aussi installés (« effet WAOUH »).
Si le dossier n'est pas retenu dans cet Appel à Projets, le Président indique qu'il est possible de réduire les dépenses en mobilisant l'ACI sur le balisage ainsi que la pose des panneaux et des mobiliers (voire également leur fabrication). Les autres possibilités de financements auprès du CD71, de la Région, voire de l'Europe, seront aussi étudiées.

**Dépôt d'un dossier de subvention investissement pour la réhabilitation de la gendarmerie auprès de la MSA (Grandir en Milieu Rural)**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le dépôt d'une demande de subvention auprès de la MSA Bourgogne Franche Comté au titre des aides à l'investissement « Grandir en Milieu Rural ». Le Président tient à souligner l'appui très fort et très bénéfique de la MSA aux côtés des 2 Communautés de communes dans le cadre de « Grandir en Milieu Rural.

**Attribution d'aides dans le cadre de l'appel à projets « Accompagnement des CM2 » Grandir en Milieu Rural**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accorde les participations suivantes aux 2 projets retenus dans le cadre de cet appel à projets :

| Organismes | Aide accordée |
|---|---|
| La Fabrique du Nouveau Monde – commune d'Iguerande | 300,00 € |
| Mesdames Marie Hélène LAVAL et Stéphanie COLLOMB, orthopédagogues | 300,00 € |

**Approbation convention d'objectifs 2023-2026 avec l'association ABISE**

La convention d'objectifs avec ABISE a pris fin le 31/12/2022. Une nouvelle convention a été discutée et rédigée pour la période 2023-2026. Elle prévoit le renouvellement des soutiens communautaires pour les activités déléguées par la Communauté de communes, à savoir la gestion et l'animation de l'ALSH 3-11 ans, du Centre social avec ludothèque et du Relai Petite Enfance.
Par rapport à la convention précédente, les montants sont en baisse, puisque l'association perçoit depuis cette année directement des subventions de la CAF, qui jusqu'en 2022 transitaient par la Communauté de communes.
La Communauté de communes a également maintenu le versement d'une aide au fonctionnement de 6 500 € par an. Son montant pourra être revu après le déménagement dans les nouveaux locaux de la Gendarmerie, car les charges de fonctionnement seront différentes de celles supportées actuellement pour les locaux de l'EHPAD.
Après en avoir échangé et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'objectifs 2023-2026 avec l'association ABISE, pour la mise en œuvre des actions « gestion et animation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-11 ans », « gestion et animation d'un Relai Petite Enfance » et « gestion et animation d'un Centre social avec ludothèque »,
- Accorde à l'association ABISE les soutiens financiers annuels suivants pour l'animation et la gestion de ces 3 actions :
    - Pour le Centre social et la ludothèque : 40 700 €
    - Pour le Relai Petite Enfance : 5 082 €
    - Pour l'ASLH 3-11 ans : 17 815 €
- Accorde également à l'association une aide au fonctionnement de 6 500 € par an,
- Autorise le Président à signer ladite convention d'objectifs.

**Approbation avenant n°1 à la convention France Services avec l'association ABISE**

Le Président précise au Conseil que cet avenant 1 à convention FS vise à mieux identifier les sommes versées par la Communauté de communes à ABISE pour l'animation de ce service. Le soutien passe de 24 000 € à 30 000 € par an, mais n'augmente pas en réalité car 6 000 € étaient déjà versés à ABISE pour des permanences d'accueil dans le cadre de l'activité du Centre social (permanences intégrées désormais dans France Services). L'avenant permet donc de régulariser les choses.

A l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 à la convention pour la gestion de l'offre France Services labellisée sur le territoire de la Communauté de communes, signée le 22/12/2022 entre la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et l'association ABISE et dit que la participation financière versée par la Communauté de communes à l'association ABISE est portée à 30 000 € à compter de l'exercice 2023.

Le président indique que, dans les prochaines années, l'Etat devrait revaloriser la dotation France Services. La Communauté de communes verra alors avec ABISE s'il faut ajuster la subvention afin de donner à l'association davantage de moyens de rendre encore mieux le service. Le bilan 2023 est très encourageant en termes de fréquentation, les permanences fonctionnent bien. France Services traite de plus en plus de sujets, ce qui est bien. Il est très important de continuer à le promouvoir, car il n'est pas encore connu de tous les habitants.

## Renouvellement du classement de l'Office du tourisme Marcigny / Semur

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Marcigny / Semur-en-Brionnais en catégorie II, pour 5 ans (2024-2028).

## Attribution lot 13 marché travaux Gendarmerie

4 lots de travaux restent encore à attribuer à ce jour. A l'issue de la sollicitation des entreprises pour ces lots, 2 offres ont été reçues pour le lot 13 « chauffage – ventilation – plomberie – sanitaires » :

- « EURL Jean-François RIVOLLIER », Iguerande : montant de l'offre après vérification : 266 118,07 € HT
- « Entreprise GAUDILLET », Iguerande : montant de l'offre après vérification : 465 356,85 € HT

Ces offres sont supérieures à l'estimation du maitre d'œuvre (204 500 € HT). A l'issue de leur analyse et des précisions demandées, le classement est le suivant :

- Offre classée en première position : EURL Jean-François RIVOLLIER, avec une note de 19/20
- Offre classée en seconde position : « Entreprise GAUDILLET », avec une note de 14,57/20

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution du lot n°13 « chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire » à l'entreprise « EURL Jean-François RIVOLLIER » (siège social : 75, Grand Rue à Iguerande) pour un montant de 266 118,07 € HT. Le Conseil autorise le Président à signer le marché avec cette entreprise.
Malgré ces surcouts, le plan de financement et l'objectif des 80% de subventions publiques ne sont pas remis en cause, mais les marges de manœuvres sont de plus en plus limitées. Les échanges se poursuivent pour les 3 lots restants mais il est compliqué d'obtenir des offres.

## Soutien à l'engagement d'un COT à l'échelle du Pays Charolais Brionnais

Après plusieurs réunions, les 5 EPCI du Charolais Brionnais et le PETR se sont finalement entendus sur les modalités d'engagement d'un Contrat d'Objectif Territorial (COT), selon les dispositions réglementaires de l'ADEME.
Pour les 3 Communautés de communes du Brionnais, ce dispositif va permettre de poursuivre la démarche plan climat menée conjointement. Grâce aux aides versées par l'ADEME, il est plus facilement envisageable de pérenniser sur 4 ans le poste mutualisé de chargé de développement durable et transition écologique occupé depuis septembre par Laura GOUILLON. Avec cette animation, les 3 EPCI auront les moyens de mettre en œuvre des actions et des investissements pour tendre à faire de leurs territoires une région vertueuse énergétiquement (en s'appuyant sur les énergies locales) et moins dépendante des énergies fossiles.
Le COT comprend un dispositif financier de 350 000 € maximum pour l'ingénierie interne ou externe, la communication, l'animation, ainsi qu'un accompagnement méthodologique et technique autour de

2 référentiels Climat-Air-Energie et Economie Circulaire. Sa mise en œuvre se décline en 2 temps :

- Phase 1 sur un an : une aide financière forfaitaire de 75.000 € dès la 1ère année (part fixe) pour le financement d'études préalables, définition des objectifs de progression, selon la clé de répartition suivante :
  - Communauté de communes Le Grand Charolais : 25 000 €
  - Communauté de communes entre Arroux, Loire et Somme : 25 000 €
  - Communautés de communes de Brionnais Sud Bourgogne, de Marcigny et de Semur-en-Brionnais : 25 000 €
- Phase 2 sur 3 ans : Mise en œuvre du Contrat d'Objectif

  Le contrat d'objectif est mis en œuvre sur chacune des intercommunalités en fonction de ses propres objectifs. Les moyens d'animation permettent la concrétisation des opérations. Ces moyens sont débloqués en fonction de la progression de la collectivité dans les référentiels.

  L'enveloppe d'aide pour cette phase est estimée à 275 000 € selon la répartition suivante :
  - 175 000 € selon l'atteinte d'objectifs de progression sur les référentiels ;
  - 100 000 € pour la réalisation de 4 objectifs (actions communes à toutes les EPCI), soit 25 000 €/action. Les actions seront déterminées dans le détail à l'issue de la phase 1, par avenant.

Pour garantir la cohérence, et ne pas multiplier les instances, le PETR propose de créer un unique comité de pilotage composé des présidents de chaque communauté de communes, des directions et des référents techniques de leur service concerné. Le chargé de mission CRTE-transition écologique, employé par le PETR du Pays Charolais-Brionnais assurera la coordination du contrat COT, en lien avec les 5 intercommunalités et animera les instances. Il sera également la personne ressource sur les transitions écologiques.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, est favorable à l'engagement par le PETR du Pays Charolais-Brionnais, et pour le compte des 5 intercommunalités, d'une contractualisation Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME.

**Création d'un contrat de projet pour le suivi du COT**

Le suivi du COT engagé à l'échelle du Pays Charolais Brionnais nécessite une animation en local continue sur les 4 années de sa mise en œuvre.

Depuis septembre 2023, Laura GOUILLON est en poste pour le compte des 3 Communautés de communes du Brionnais, avec comme mission d'animer la démarche Plan Climat, qu'elles ont engagée conjointement. Le poste créé est porté par la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais, avec un engagement de financement des 2 autres EPCI, jusqu'au 31/12/2023 et au prorata de leurs populations respectives.

Le cadre de recrutement retenu (accroissement temporaire d'activité) est limité à 12 mois sur une période de 18 mois et n'est pas adapté à la durée du COT (4 ans). L'article L.332-24 du Code général de la fonction publique a créé un contrat de projet, permettant de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi non permanent, pour une période donnée, en vue de la réalisation d'un projet ou d'une opération dont l'échéance correspond à la réalisation d'un projet ou d'une opération (le COT en l'occurrence). Ce cadre est adapté au besoin d'ingénierie pour la mise en œuvre du COT.

Ce poste sera toujours mutualisé pour les 3 intercommunalités du Brionnais et porté par celle de Semur-en-Brionnais avec un engagement financier des 2 autres, au prorata de leur population. La première année, une aide forfaitaire de l'ADEME de 25 000 € reviendrait aux 3 Communautés de communes du Brionnais et financera une partie du poste. Le reste à charge sera réparti entre les 3 EPCI de la façon suivante :

| | |
|---|---|
| Coût total estimé du poste année 1 | 50 000,00 € |
| Aide ADEME | 25 000,00 € |
| Reste à charge salaire année 1 (aide ADEME déduite) | 25 000,00 € |
| CC BSB (15 002 hab / 57%) | 14 250,00 € |

| | |
|---|---|
| CC Marcigny (6 093 hab – 23%) | 5 750,00 € |
| CC Semur en Brionnais (5 191 hab – 20%) | 5 000,00 € |

Pour les 3 années suivantes, l'aide de l'ADEME pourra aller jusqu'à 275 000 € à l'échelle du Pays, soit 91 666 € par démarche. Ce montant est maximum et sera évalué au regard de la réalisation des actions prévues à l'issue de la première année. L'estimation financière réalisée à ce stade donne les engagements suivants :

| | |
|---|---|
| Coût total du poste années 2 à 4 | 166 666,00 € |
| Aide ADEME (versée en fin de chaque année) | 91 666,00 € |
| Reste à charge salaire année 2 à 4 (aide ADEME déduite) | 75 000,00 € |
| CC BSB (15 002 hab / 57%) | 42 750,00 € |
| CC Marcigny (6 093 hab – 23%) | 17 250,00 € |
| CC Semur en Brionnais (5 191 hab – 20%) | 15 000,00 € |

Sur les 4 années du COT, l'engagement financier de la CC de Semur-en-Brionnais pour le contrat de projet serait donc d'environ 20 000 €.
Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide la création d'un contrat de projet mutualisé entre les Communautés de communes de Marcigny, Semur-en-Brionnais et Brionnais Sud Bourgogne pour la mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial, pour une durée de 4 ans, à compter du 01 mars 2024.
- Autorise le Président à signer une convention à passer entre les 3 Communautés de communes pour la mutualisation et le financement de ce contrat de projet, selon une participation calculée au prorata de leurs populations respectives, et ce pour la durée du contrat de projet.

**Approbation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'ameublement avec l'éco organisme agréé**

Le contrat en cours avec Ecomobilier se termine le 31/12. Un nouvel opérateur sera agréé et il faut signer un nouveau contrat avec lui pour continuer de valoriser les mobiliers déposés en déchetterie. Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la conclusion d'un nouveau contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec l'éco-organisme lorsqu'il aura été agréé.

**Débat sur les ZAER :**

En préambule au débat, D. CORDEIRO remercie Hervé VIZIER et Laura GOUILLON pour leur implication sur ce dossier, qui a bien occupé la Communauté de communes et les communes depuis septembre. L'accompagnement et le travail produit ont été remarqués à l'échelle départementale et régionale.

Le Conseil communautaire prend connaissance des propositions de ZAER pour les différentes sources d'énergie réalisées par Laura à partir des projets de cartes des communes compilés à l'échelle intercommunale.

❖ ***Géothermie :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER pour la géothermie et ne formule pas de remarque particulière.

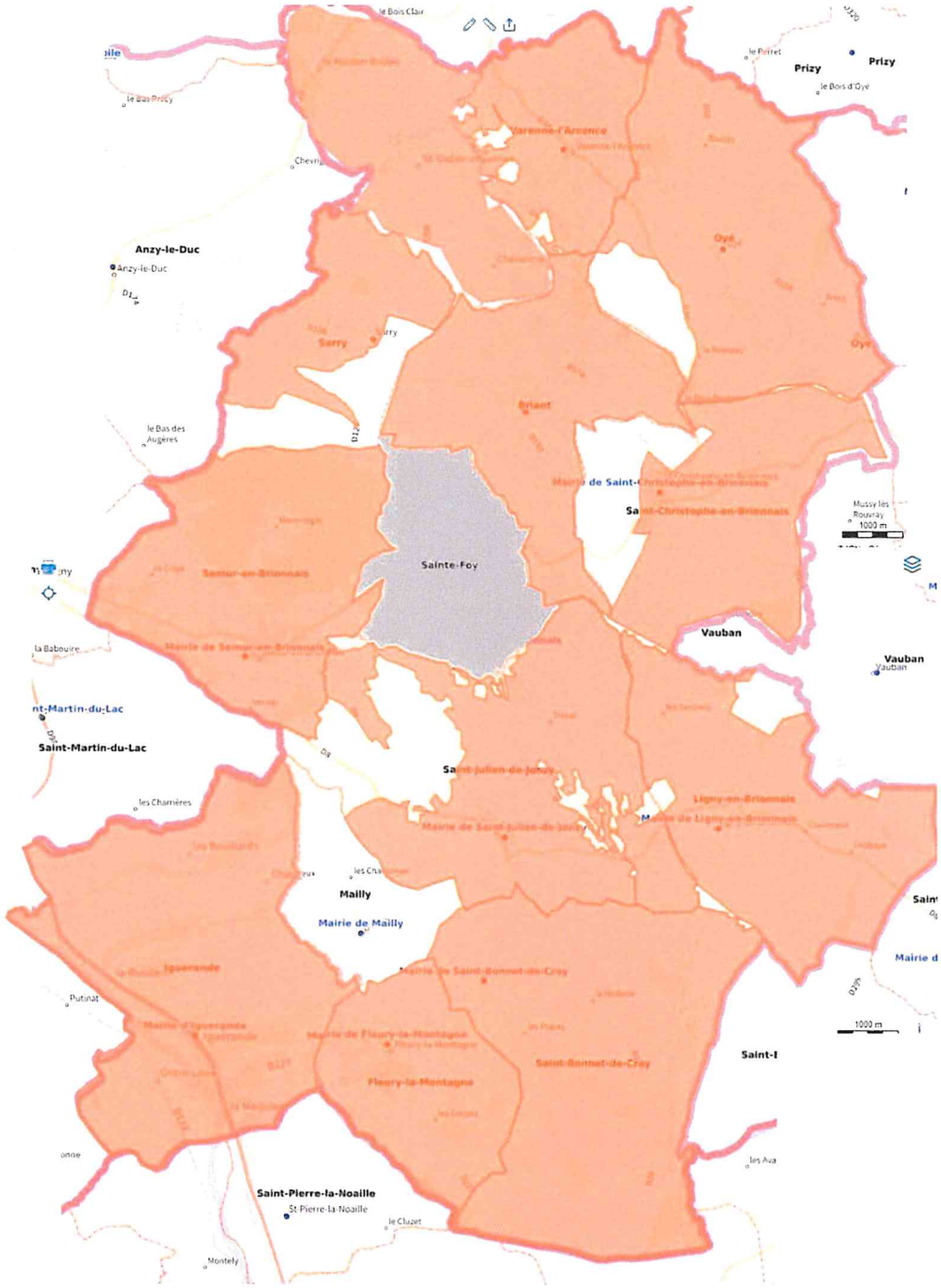

❖ ***Biomasse – bois énergie :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER pour la biomasse – bois énergie et ne formule pas de remarque particulière.

Le Président indique que le bois bocager est une vraie source d'énergie à exploiter localement. Une réflexion est en cours et sera à creuser dans le cadre de la démarche Plan Climat du Climat en lien avec les agriculteurs.

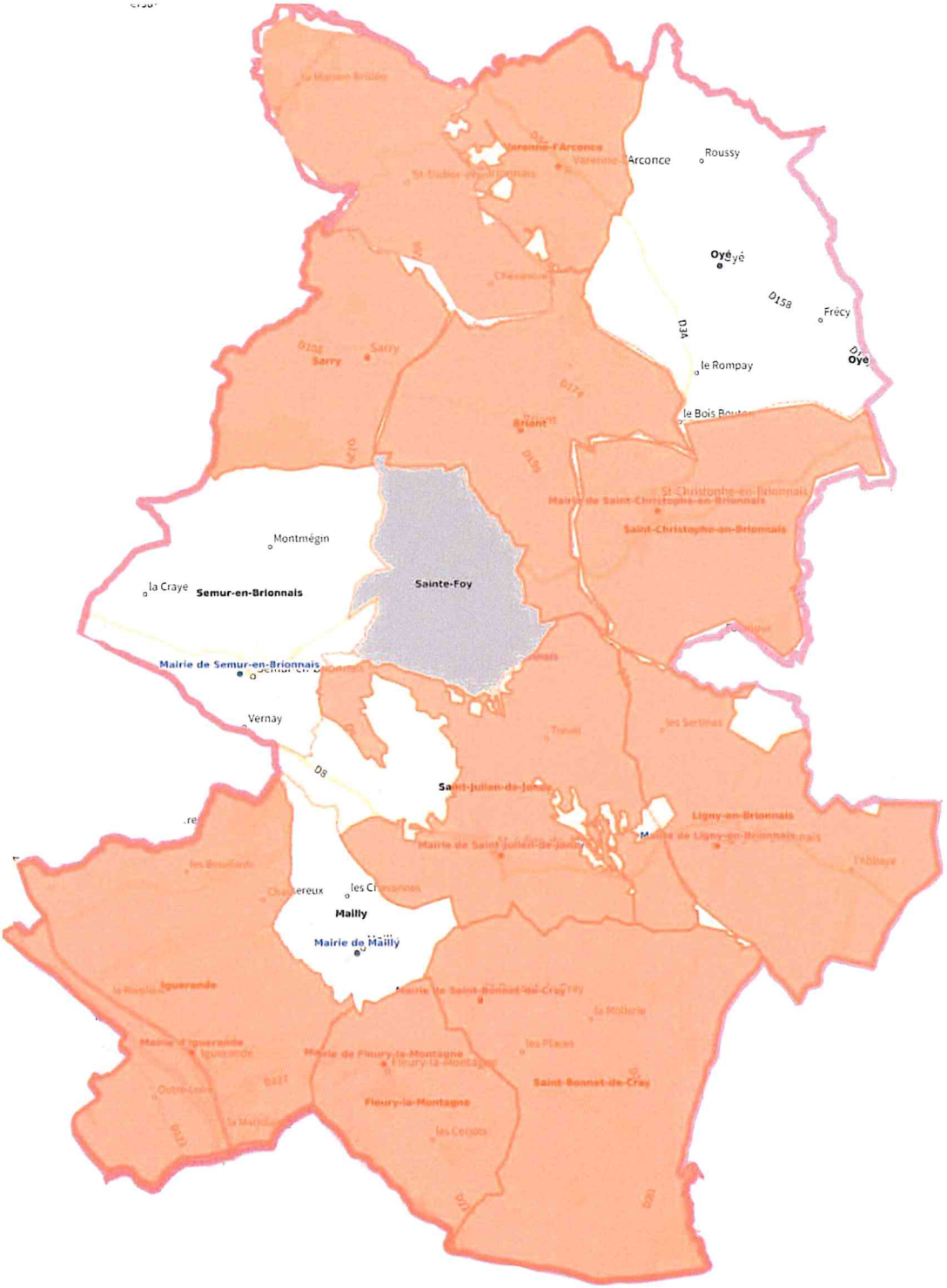

❖ ***Solaire thermique :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER pour le solaire thermique et ne formule pas de remarque particulière.

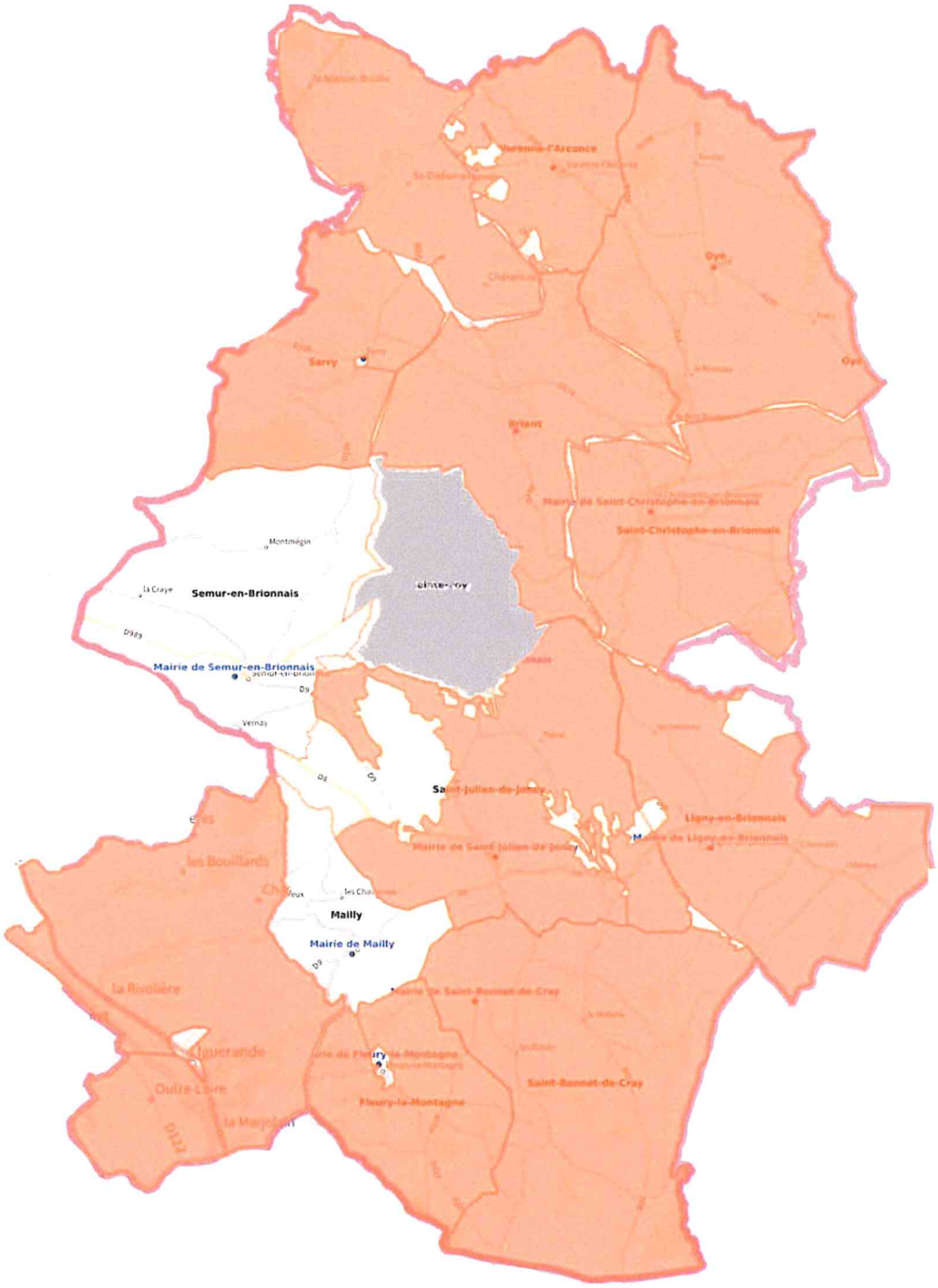


❖ ***Photovoltaïque en toiture :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER pour le photovoltaïque en toiture (cf carte page suivante).

Les communes n'ont, dans l'ensemble, pas intégré les périmètres Monuments historiques, notamment en centre bourg, afin de privilégier le maintien d'une qualité architecturale dans ces périmètres, conformément aux orientations du PLUI.

La commune de Semur-en-Brionnais a décidé de n'identifier que des potentiels photovoltaïques en toiture sur les bâtiments agricoles, industriels, publics, hors zones de protection patrimoine et environnement (ou bien en limite). La ZAER la plus favorable identifiée se situe à la sortie du village, de part et d'autre de la RD 989, en direction de Saint-Christophe en Brionnais pour les toitures de 3 établissements. 4 zones ZAER supplémentaires ont été identifiées, pour du PV en toiture, correspondant à des bâtiments d'activités (agricole, forestier ou artisanales). Étant donné que plus de 60% des toitures résidentielles sont en zone ABF ou bien en forte visibilité, la commune a décidé, dans un souci d'équité entre les habitants, que l'ensemble des constructions résidentielles restent en régime normal et ne soient pas intégrées dans une ZAER photovoltaïque en toiture.

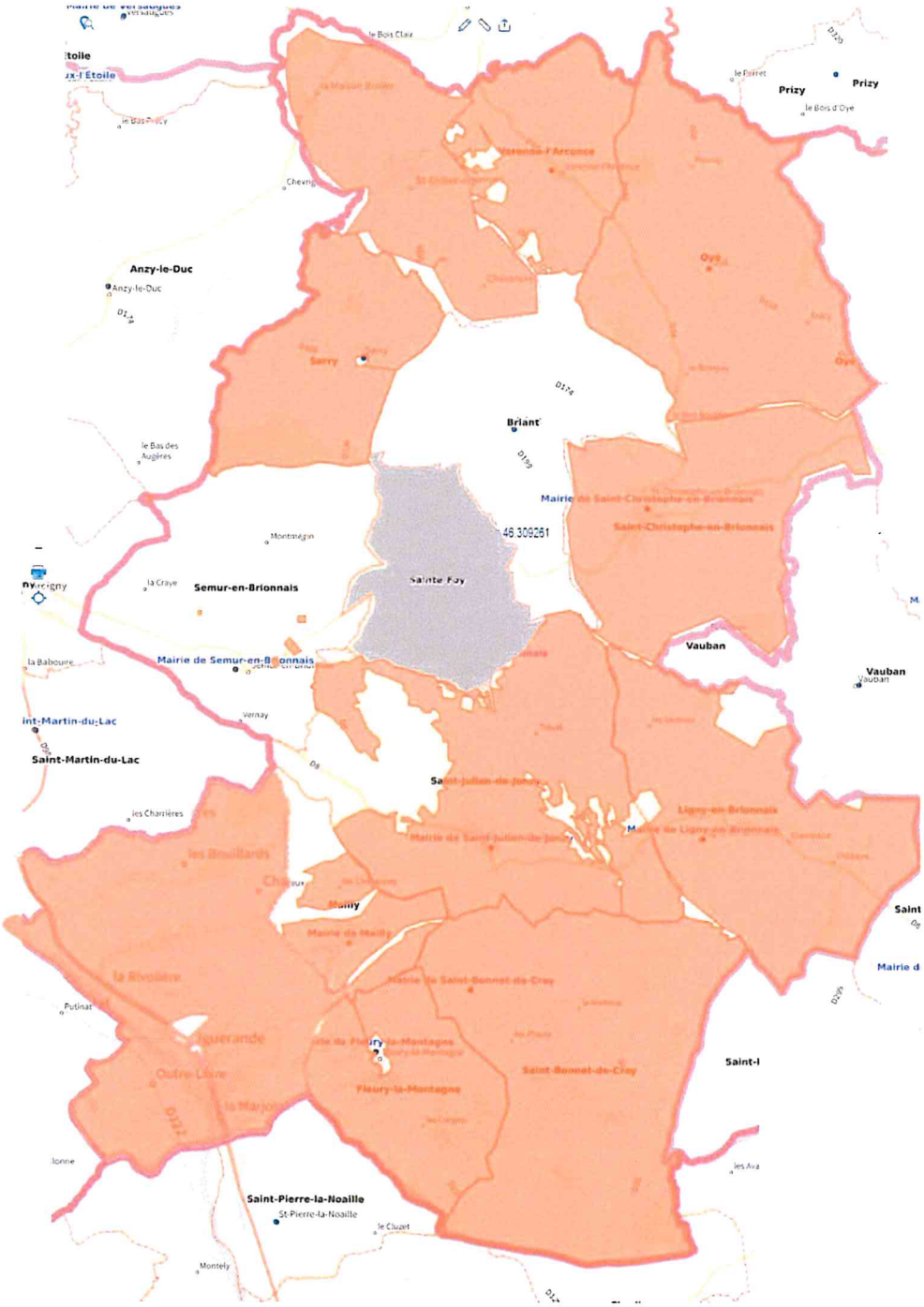

❖ ***Photovoltaïque au sol :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER pour le photovoltaïque au sol. Dans l'attente des éléments de la Chambre d'agriculture, les communes n'ont pas souhaité produire de carte pour cette source d'énergie.

Les communes de Mailly et Varenne L'Arconce indiquent réserver le photovoltaïque au sol aux seules unités domestiques, de faible puissance.

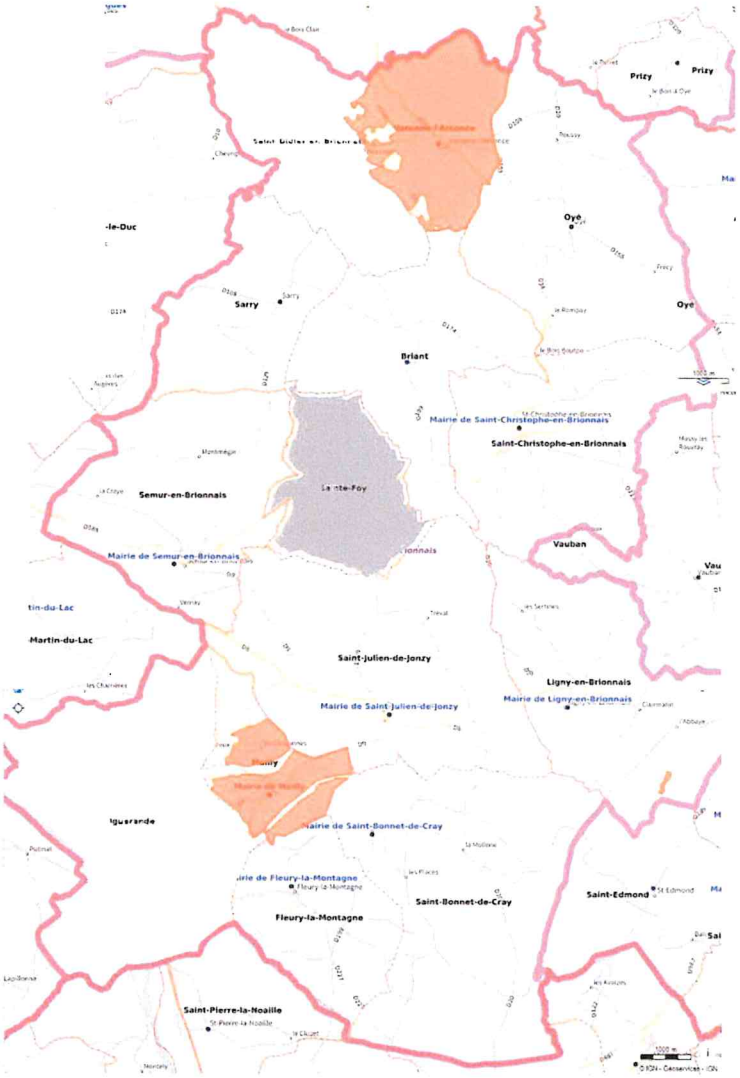


Les communes de Ligny en Brionnais et Saint julien de Jonzy ont identifié des zones très ciblées correspondant à des projets en cours d'étude ou de réflexion.

ZOOM PV SOL LIGNY EN BRIONNAIS

ZOOM PV SOL ST JULIEN

❖ ***Photovoltaïque sur ombrières :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER pour le photovoltaïque sur ombrières et ne formule pas de remarque particulière.

Seules les communes de Saint Christophe en Brionnais et Ligny en Brionnais ont identifié des zones pour cette énergie.

❖ ***Réseau de chaleur :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER réseau de chaleur et ne formule pas de remarque particulière.

6 communes ont identifié des zones pour cette énergie, dans les centres bourg principalement – voir zones ci-dessous. La commune d'Iguerande a identifié l'ensemble de son territoire communal.

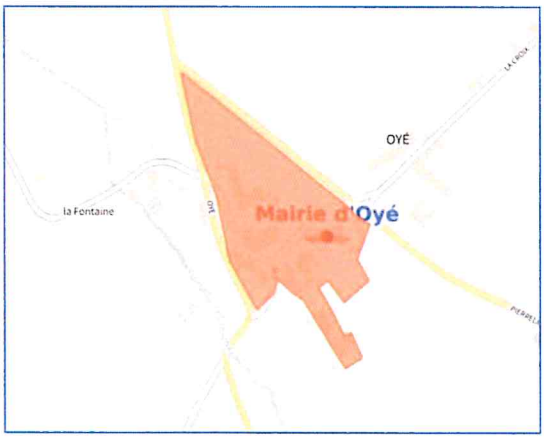

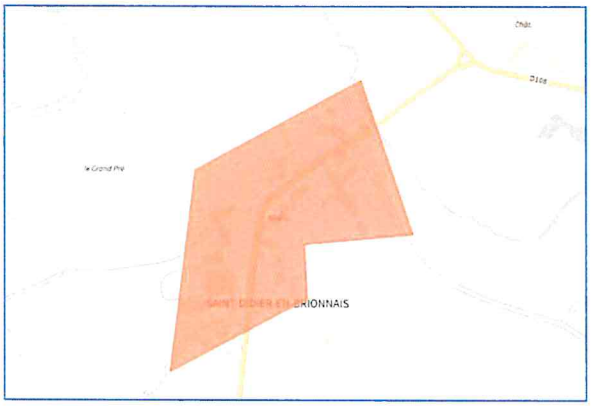


❖ ***Hydroélectricité :***

Le Conseil communautaire prend acte des propositions communales de ZAER pour l'hydroélectricité et ne formule pas de remarque particulière.

Seule Saint Didier en Brionnais a identifié une zone pour cette énergie, au niveau du moulin de l'Arconce (voir carte ci-contre).

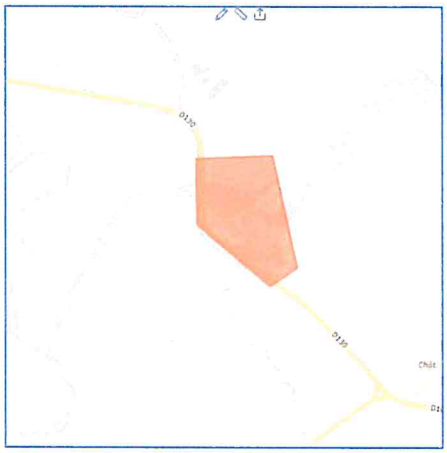

**Questions diverses**

- <u>Prime Pouvoir d'Achat</u> : le Président propose que cette prime soit attribuée aux agents éligibles de la Communauté de communes. Les éléments ont été transmis au CDG et, en cas d'avis favorable de son Comité Social et technique, le Conseil sera amené à délibérer lors de la prochaine réunion.
- <u>Modification n°1 du PLUI :</u>
    - Repérage des éléments patrimoniaux sur les plans PLUi : des points rouges sont apparus sur les dernières versions de travail des plans. Ils identifient les éléments patrimoniaux repérés par le Pays Charolais Brionnais dans le cadre de la candidature UNESCO. F. de BELIZAL indique qu'il n'était pas au courant de ce recensement lorsqu'il a été fait au niveau du PETR et ne voit pas le lien entre ce repérage et la candidature et pourquoi ça a été fait. Il aurait été bien que l'information circule et que la Communautés de communes et les communes aient été informées que des éléments caractéristiques devaient être repérés. De très nombreux bâtiments et éléments de patrimoine se trouvent repérés, mais, à priori, il y a des manques. R. SARROCA indique qu'à Saint Didier, des maisons très anciennes (dont certaines bâties dans les années 1700) ne sont pas repérées.

      D. CORDEIRO précise que le fait de repérer ces éléments patrimoniaux va notamment permettre de les protéger de la démolition (elle devra faire l'objet d'une demande obligatoire). Par ailleurs, ce repérage n'entraîne pas de conséquence supplémentaire par rapport aux orientations de l'OAP Patrimoine. Les réhabilitations et autres travaux devront respecter les préconisations des fiches du CAUE, qui seront désormais intégrées à l'OAP Patrimoine (elles s'imposent aussi d'ailleurs à tous les bâtiments du territoire, qu'ils soient repérés ou non). La nouvelle mouture du SCOT impose ce repérage. Le Bureau des Maires devra débattre de l'intégration de ces éléments dans les nouveaux plans opposables.

- Un travail sur le règlement est en cours afin d'arriver à clarifier le régime des changements de destination. L'objectif est de limiter le nombre de dossiers qui passeront en CDPENAF). Le sujet est assez compliqué car, dans le Brionnais, les locaux accessoires sont très souvent plus grands que l'habitation. Cet état de fait n'est pas facile à faire accepter à la DDT.

- Amélioration des installations photovoltaïque en toiture au marché : fin novembre, D. DU CLARY a fait un retour sur les différentes possibilités d'évolution de l'installation.
  - La 1ère phase, la plus urgente, est de restaurer les capacités de production perdues au niveau des membranes, en les remplaçant par des panneaux mono cristallins, plus productifs. Un courrier est envoyé au Préfet pour qu'il autorise la CC à faire évoluer l'installation dans les limites des seuils contractuels de 2010. Ces nouvelles productions (et donc recettes) pourraient permettre de rembourser plus vite les emprunts.
  - Des évolutions ultérieures sont aussi possibles pour réexploiter les surfaces libérées en installant d'autres panneaux et de créer de nouvelles installations.
  - D. DU CLARY a établi un programme d'investissement en 4 phases, avec des délais de 18 mois à respecter entre chaque phase.
  - D. CORDEIRO rencontre demain le responsable de la Banque des Territoires pour voir quelles solutions de financement peuvent être mobilisées pour de tels projets. La Communauté de communes a aussi sollicité la CA71 pour organiser une réunion d'information sur les différentes solutions de financements (et notamment ceux dits participatifs, associant les habitants, les professionnels, ...)
- Chantier d'insertion :
  - Un comité de suivi s'est tenu mercredi 13/12 avec les principaux financeurs. Le bilan des parcours est plutôt positif, tout comme les progressions effectuées depuis 2 ans par les agents. Certes, on enregistre peu de sorties vers l'emploi mais c'est dû au fait que les personnes embauchées étaient vraiment éloignées de l'emploi à leur arrivée. Même si des progrès ont été constatés, il n'est pas toujours simple de proposer des perspectives dans les délais demandés. Pour 2024, la CC a la volonté d'étoffer l'équipe avec 1 ou 2 personnes supplémentaires pour mieux équilibrer les charges de l'encadrant technique avec les aides aux postes.
  - La signature de l'achat du bâtiment à Saint Christophe aura lieu le mardi 19/12/2023.

---

## Actualités des commissions

**Commission agriculture :**

- Collecte déchets agricoles avec ADIVALOR, le 12 février à Saint Christophe. Des flyers seront à distribuer dans les communes pour les agriculteurs intéressés
- Evolutions 2023 des exploitations agricoles : 2 installations (à Ligny et Iguerande, maraicher) et 2 reprises
- Démarche bocagère de plantations des arbres =) la commission a prévu de constituer un groupe de travail d'agriculteurs pour s'emparer du sujet de replantation de haies et d'arbres. Cela est à travailler en lien avec la CA71, qui va organiser une journée de formation le 07/03 à Charolles. D. CORDEIRO demande à P. AUVOLAT de voir s'il ne serait pas possible d'inscrire les agents de l'ACI à cette journée, dans l'optique de réfléchir à des plantations dans différents endroits de la CC (voire aussi pour créer une petite pépinière à la déchetterie). P. CORNELOUP fait remarquer qu'il n'y a quasiment plus d'arbres fruitiers dans les haies
- Bilan provisoire du Drive de Noel : 17 producteurs locaux participants et 5 présents à la foire aux dindes
- Distribution du Manifeste des Foyers Ruraux à chaque délégué communautaire.

**Commission tourisme :**

- Calendrier des manifestations 2024 : la dernière version envoyée par NEUVILLE est en cours de relecture, en vue d'une validation du BAT. F. de BELIZAL indique que, pour l'édition 2025, il faudra mieux formaliser les choses (organisation un peu compliquée). Un encart a été ajouté en fin du calendrier pour informer les habitants que, sur l'application « Marcigny Semur Infos », les associations ont désormais la possibilité d'annoncer leurs manifestations. L'application étant très consultée, il est important que les associations s'emparent de ce nouvel outil, mis à leur disposition gratuitement.
- Modernisation accueil touristique à St Christophe : le projet est à relancer, surtout si les 2 nouveaux circuits de randonnées viennent à se créer en 2024. L'objectif est d'avoir un projet prêt pour 2025

**Commission liens aux communes :**

- Candidature UNESCO des sites clunisiens : F. ANTARIEU indique que les participations des communes à l'animation du comité territorial sont toujours en cours de validation. Il rappelle l'importance que tous les sites se mettent en marche rapidement et donnent les moyens au CEP de recruter l'animatrice de la candidature. Le financement devrait être bouclé grâce à l'appui du Département. Une fois l'animatrice recrutée, il faudra établir un programme culturel pour la saison. La marche de Semur à Cluny est prévue les 8 et 9 juin.
  D. CORDEIRO ajoute qu'il est important d'animer le territoire autour de son patrimoine roman. Cela attire des milliers de visiteurs et entraine des retombées significatives pour le territoire. Les 2 candidatures UNESCO sont dans les piliers du socle territorial et le territoire a tout intérêt à s'en saisir et les soutenir. Il indique que les Offices de tourisme de Marcigny, La Clayette-Chauffailles et Charlieu commencent à échanger pour envisager un travail de promotion en commun et à une échelle cohérente. Les 3 territoires ont beaucoup de similitudes et ont un réel intérêt à capter une clientèle de la Loire.

**Commission environnement**

- Bilan collecte des OM au 30/09/2023 :

| | 2022 | | | 2023 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses au 30/09/22 | Tonnage SECAF | Tonnage VEOLIA | Dépenses au 30/09/23 | Tonnage SECAF | Tonnage VEOLIA |
| OMR (collecte + quai) | 68 387,91 € | 531,620 | | 76 321,95 € | 470,925 | |
| SMEVOM (transfert + traitement) | 114 806,10 € | | 501,970 | 107 712,55 € | | 488,050 |

  - augmentation des dépenses de collecte, en raison de la révision de prix au 1er janvier 2023.
  - charges de transfert / traitement réglées au SMEVOM en baisse.
  - nouvelle différence entre les tonnages collectés et tonnages traités. Une demande de régularisation sera adressée au SMEVOM début 2024, en cas d'absence de lissage des quantités sur 12 mois. La société SECAF Chamfray effectuant systématiquement la double pesée, l'erreur semble donc plutôt provenir du syndicat de traitement.

- Bilan des collectes en déchetterie :

| | Dépenses au 30/09/22 | Tonnage global | | Dépenses au 30/09/23 | Tonnage global | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Déchetterie (hors EOs*) | 90 142,68 € | 810,805 | | 92 643,11 € | 824,923 | |

**EOs : Eco-organismes*

  - dépenses globales et tonnages en légère augmentation, mais diminution des quantités sur les flux les plus « onéreux » : - 10,09 % sur les DNR, - 3 % sur les gravats plâtrés, - 8,1 % sur le bois. La principale hausse des tonnages porte sur les déchets verts (+ 16,90 %) et gravats propres (+ 24,77 %).

- Bilan des collectes sélectives au 30/09/2023 :

| | Dépenses au 30/09/22 | Tonnage COVED | | Dépenses au 30/09/23 | Tonnage COVED | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| MELANGE | 27 205,80 € | 133,340 | | 42 413,23 € | 160,240 | |
| | Dépenses au 30/09/22 | Tonnage SECAF | | Dépenses au 30/09/23 | Tonnage SECAF | |
| CARTONS | 9 597,97 € | 26,000 | | 9 973,34 € | 23,770 | |
| | Dépenses au 30/09/22 | Tonnage MINERIS | | Dépenses au 30/09/23 | Tonnage MINERIS | |
| VERRE | 8 977,03 € | 179,200 | | 10 144,51 € | 185,380 | |

  - dépenses en nette augmentation pour le mélange, à la suite du passage à l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2023 et de la révision de prix. Tonnage collecté également en hausse, mais les habitants effectuent un tri de moins bonne qualité depuis deux ans.
  - dépenses en augmentation (révision de prix) sur le carton et baisse du tonnage.
  - dépenses et tonnages en hausse pour le verre.
- 120 composteurs ont été vendus en 2023 contre 63 l'an dernier. Les composteurs sont désormais fabriqués par l'ACI
- La mise en place de la REP BTP longuement évoquée lors de la dernière commission du 14/12/2023. Cette nouvelle REP proposée à la CC, permettra de mieux valoriser les déchets du bâtiment collectés en déchetterie (6 flux déjà existants) et d'en collecter des nouveaux (laine de roche notamment). Certains flux seront toujours collectés par les prestataires actuels et d'autres seront entièrement gérés par des éco-organismes. Sa mise en place nécessitera de retravailler le règlement notamment pour l'accueil des professionnels hors territoire. Elle génèrera aussi davantage de soutiens financiers et un peu moins de dépenses pour la collectivité.
- CITEO lance un Appel à projets pour lutter contre les dépôts sauvages et développer le tri hors foyer. Il peut permettre d'équiper notamment les PAV de systèmes de vidéosurveillance. Les communes intéressées doivent se faire connaître à Valérie afin qu'elle prépare un dossier. D. CORDEIRO conclut en insistant sur l'importance de continuer à faire de la prévention ; les caméras ne doivent pas servir à faire uniquement de la répression.

**Commission action sociale :**

- Travaux locaux de la MAM Iguerande : la CAF a accordé une subvention de 28 065 €
- Les ateliers France Services / UFC Que Choisir ont connu un succès mitigé. Le dernier a rassemblé 9 personnes. Un nouvel atelier sera organisé l'an prochain (thème à voir)
- Une rencontre avec les restos du Cœur a eu lieu le 30/11 avec les 2 communautés de communes. Une convention liant les 3 entités prévoit la prise en charge des frais du loyer du local de Marcigny (propriété de la mairie de Marcigny). L'association rencontre des difficultés, et a peu de visibilité pour l'avenir. Pour faire face à la hausse de ses coûts, les Restos vont demander une exonération du loyer à la Mairie. Les 2 Communautés de communes se sont engagées à soutenir cette demande, en adressant un courrier à Mme le Maire. Il est aussi demandé à la CC de Semur de reprendre, en 2024, le versement de sa contribution à hauteur de 2 500 € (et non pas 1 500 € comme les années précédentes).
- Bonne participation à la réunion du COPIL CTG / GMR du 28/11. Le matin, présentation des nouveaux outils de communication (guides des structures et services, Open Agenda, plateforme Dora) ; l'après-midi, présentation du bilan 2023 et de la feuille de route des actions CTG et GMR 2024.
- Gestion de l'ALSH Ados : les 2 Communautés de communes ont informé Brionnais Découvertes de leur volonté de reprendre la gestion de cette activité à l'horizon septembre 2024. L'objectif est d'offrir plus de lisibilité et d'efficacité, avec un seul organisme gestionnaire des actions pour les ados (12/18 ans). Fin novembre, Brionnais découvertes a répondu qu'elle souhaitait que cette reprise se fasse dès janvier 2024. Une réunion d'échange a donc eu lieu le 07/12 avec

l'association. Dans un premier temps, c'est le Point Infos Jeunes qui assurera quelques actions plus ludiques. Des rencontres sont prévues en janvier avec les services de l'Etat et la CAF pour définir le cadre d'accueil le plus approprié.

- Passage du bus « Ailes » à Saint Julien de Jonzy : il propose des animations pour faciliter la vie à domicile des personnes âgées le 31/01. Ouvert à tout le monde.

---

## Actualités des communes

***Saint Bonnet de Cray*** : des arbres fruitiers ont été plantés.
***Saint Julien de Jonzy*** : matinée de plantations d'un verger conservateur mardi 19/12, avec les enfants de l'école. Chaque élève aura son arbre. Le travail préparatoire a été réalisé par l'ACI
***Varenne L'Arconce*** : le chantier de restauration de l'église avance. Des peintures du 11ème siècle ont été mises à jour.
***Fleury la Montagne*** : le repas des ainés a eu lieu le 10/12. La commune reprend la gestion de la cantine en janvier après l'arrêt de la gestion associative.
***Iguerande*** : le prochain spectacle de la saison culturelle est prévu le 05/01. Très bon démarrage et très bonne fréquentation des activités de La Fabrique du Nouveau Monde.
***Ligny en Brionnais*** : la commune déposera 2 dossiers dans l'Appel à projets Territoires du Conseil départemental (1 dossier pour la voirie et 1 dossier pour des plantations). La réhabilitation des toilettes publiques est terminée. Le conseil municipal a décidé de ne pas verser la PPA mais plutôt d'augmenter le RIFSEEP des agents. Le contentieux avec la Mairie de Marcigny sur les frais de scolarité est dans les mains du Préfet.
***Oyé*** : le père noël est passé dimanche dernier sur la commune.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55**

| Le Président de la Communauté de communes<br>David CORDEIRO | Le secrétaire de séance,<br>Guillaume BUISSON |
|---|---|
| | CANTON DE SEMUR-EN-BRIONNAIS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Saône-et-Loire |